

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra à huis clos **le lundi 6^e juillet 2020, à 19h30**, par vidéoconférence, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser une saillie d'un bâtiment à 4 m de la limite d'un terrain d'un projet résidentiel intégré (P.R.I) en droit acquis au lieu de 5 m tel que prévu à l'article 260.3 du règlement de zonage 1037-2017 et d'autoriser la reconstruction d'un bâtiment principal dans un P.R.I en droit acquis malgré, la norme prévue au 3^e alinéa de l'article 260.2 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 161, rue de Rouville, lot 2 930 366, zone P4M-08 district Mont-Soleil (dossier 2020-30138).

Conformément à une directive gouvernementale, adoptée le 15 mars, le conseil est autorisé à siéger à huis clos et les conseillers pourront prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication.

En conséquence, toute personne intéressée à intervenir au sujet de cette demande de dérogation mineure doit le faire par courriel, avant le lundi 6 juillet 16h00 à communication@bromont.com. Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

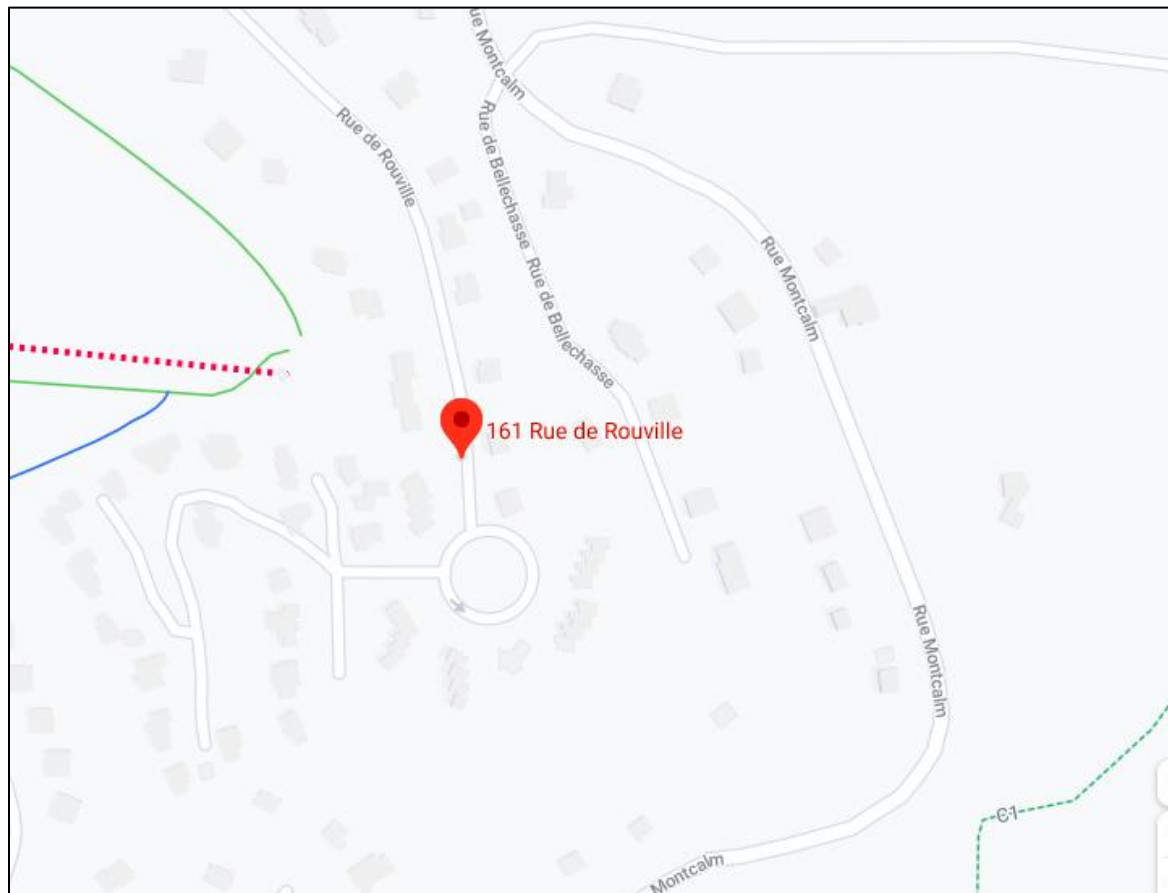
Bromont, ce 19^e jour de juin 2020



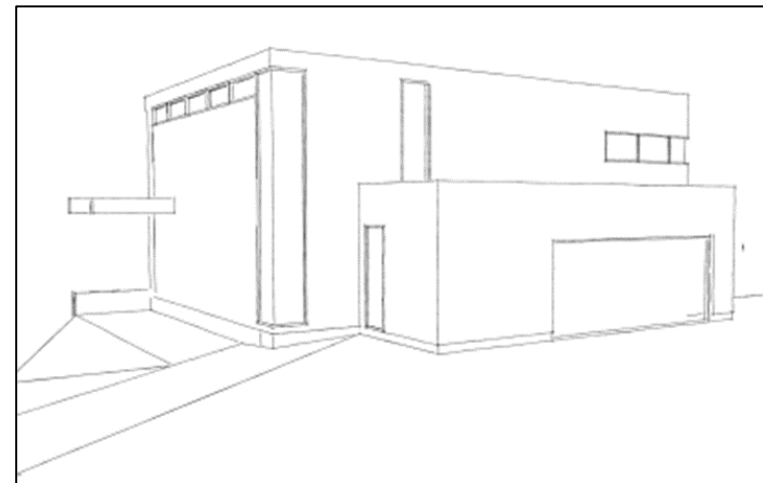
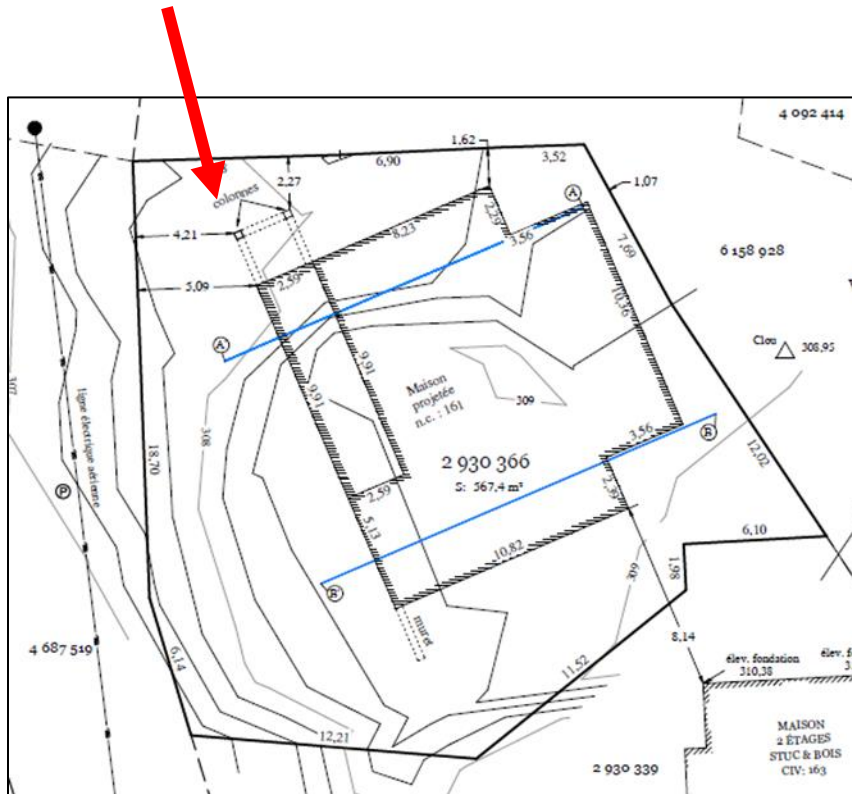
La greffière par intérim,

Ève-Marie Préfontaine, avocate

1- Dérogation au 161 rue de Rouville (1 de 2)



1- Dérogation au 161 rue de Rouville (2 de 2)



Bâtiment projeté